



Calais

Natacha BOUCHART
Maire de Calais
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Municipales

Délibération du Conseil Municipal
du 15 décembre 2020

369 - ENVIRONNEMENT

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique – Société Calais Log Invest.

M. MIGNONET, RAPPORTEUR au nom de la Commission Sécurités - Environnement

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage en Mairie
le

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le

Pour Mme le Maire,
Par délégation de signature,

La Directrice du
Département Affaires
Générales et Population

Gaëlle LÉPINE

Mesdames, Messieurs,

La société Calais Log Invest a présenté à Monsieur le Préfet un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique situé boulevard Henri Ravisse, au sud de la ZAC de la Turquerie, en bordure de l'A16.

Cette demande d'autorisation, relevant de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est soumise à l'avis du Conseil Municipal conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Ce projet a également fait l'objet d'un dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 9 novembre au 10 décembre 2020 inclus.

Le projet prévoit de s'implanter sur un terrain d'une superficie de 19,84 hectares constitué de terres agricoles et prévoit notamment les constructions suivantes :

- Un entrepôt de 100.000 m² composé 16 cellules d'environ 6.000 m² chacune destinées à la réception, l'entreposage et l'expédition de produits combustibles de type bois, cartons, papier, plastiques, etc.
- 1 bâtiment de bureaux et locaux sociaux sur 1 737 m² ;
- des locaux techniques ;
- 182 quais et 30 accès plain-pied pour les poids lourds ;
- 2 cuves de sprinklage de 500 m³ chacune ;
- 1 réserve incendie de 600 m³ et un local surpresseur ;
- des bassins de décantation et de tamponnement des eaux pluviales de voirie ;
- 1 zone de stationnement d'une capacité de 334 places ;
- environ 4 hectares d'espaces verts ;
- etc.

Le projet prévoit la création d'un nombre conséquent d'emplois et un fonctionnement 24h/24 et 7j/7.

Concernant les incidences potentielles des activités de l'entreprise sur l'environnement et la santé, les éléments constitutifs du dossier exposent notamment que :

RESSOURCES

Le site sera alimenté en eau par le réseau public de distribution d'eau potable, un dispositif de disconnexion sera installé de manière à sécuriser le réseau.

La consommation d'eau sera destinée essentiellement aux usages des sanitaires et locaux sociaux du personnel et des chauffeurs, ainsi qu'au lavage des sols. La consommation d'eau est estimée à 13.000 m³/an.

MILIEU NATUREL

Le projet est situé en zone d'urbanisation future à vocation économique, dite ZAC de la Turquerie, qui permet l'activité logistique.

Le terrain d'implantation de l'entrepôt est en zone à dominante humide qui présente des enjeux écologiques forts.

Les impacts seront modérés grâce aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui ont été et qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement du site et de la ZAC de la Turquerie.

RISQUES

Le site est localisé en dehors du zonage réglementaire du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) ;

L'étude de dangers définit le risque incendie comme l'élément principal pour ce type d'installation avec un risque limité que l'incendie se propage à l'extérieur du site.

L'étude analyse de manière satisfaisante les différents scénarios et l'implantation du futur entrepôt respecte les obligations d'éloignement des cibles sensibles.

NUISANCES/EMISSIONS

TRAFIC

Le site sera accessible par les voies suivantes :

- la rue du Beau-Marais ;
- la route départementale RD247 au niveau du giratoire Transmarck.

L'activité engendrera un trafic routier journalier estimé à :

- 600 véhicules légers,
- 550 poids lourds.

Ces véhicules circuleront de jour comme de nuit. L'amplitude horaire devrait permettre un étalement des flux des poids-lourds sur l'ensemble de la journée.

Deux accès, dimensionnés pour l'accueil de poids-lourds et véhicules légers, seront créés afin de relier le site au boulevard Ravisse.

La société Calais Log Invest s'engage à mettre en œuvre des solutions incitatives pour réduire la part modale de la voiture et intégrer le développement du ferroutage dans les critères de choix des futurs occupants de l'entrepôt logistique.

REJETS ATMOSPHERIQUES

Les principales sources d'émissions atmosphériques liées à l'exploitation du site seront :

- Les gaz d'échappement des poids lourds,
- Les gaz de combustion des aérothermes fonctionnant au gaz naturel.

La société s'engage à rendre le projet compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie.

NUISANCES SONORES

Les principales sources de nuisances sonores proviendront de :

- La circulation des poids lourds et véhicules légers ;
- Les manœuvres à quai ;
- L'activité du chargement/déchargement des poids lourds.

Les premières habitations sont localisées à 350 mètres du site.

Une modélisation acoustique a été réalisée par le porteur du projet. Les résultats de cette étude montrent que l'impact sonore des activités du site respectera les exigences réglementaires.

La société Calais Log Invest s'engage à mettre en place des mesures de réduction de nuisances sonores telles que la limitation de vitesse à 20 km/h sur le site, l'utilisation d'engins de manutention électriques, ainsi qu'un suivi réguliers des émissions sonores au cours de l'exploitation.

EAUX USEES

Le réseau de collecte des eaux usées sera de type séparatif :

- Les eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques seront rejetées au réseau d'assainissement public pour traitement en station d'épuration ;
- Les eaux pluviales de voirie et parking seront traitées sur site avant rejet au milieu naturel ;
- Les eaux pluviales de toiture seront rejetées vers les bassins de tamponnement avant rejet au milieu naturel.

Le projet prévoit le confinement des eaux d'extinction d'incendie par rétention au niveau du bâtiment et des quais.

DECHETS

L'activité de ce projet engendrera :

- des déchets non dangereux tels que des déchets d'emballages plastiques, des cartons, des palettes, des encombrants, ...
- des déchets dangereux tels que les boues du séparateur à hydrocarbures.

Ces déchets seront pris en charge par des prestataires en vue de leur tri et leur élimination ou valorisation.

La société Calais Log Invest s'engage à réduire les déchets à la source et à privilégier les filières de valorisation et de recyclage à celles d'enfouissement.

Considérant ces éléments, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Calais Log Invest pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique situé boulevard Henri Ravisse, au sud de la ZAC de la Turquerie, sous réserve que :

- les prescriptions préfectorales relatives à ce type d'ICPE soient prises en compte et que les mesures prévues par le porteur de projet et l'exploitant soient de nature à limiter les impacts sur l'environnement et la santé de la population et permettent la protection des intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CALAIS

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Calais

N° de SIREN: 216201939

Numéro Acte de la collectivité locale: 369_ENV_2020

Objet acte: 369 - ENVIRONNEMENT - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique - Société Calais Log Invest.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 062-216201939-20201215-369_ENV_2020-DE
